



Les 15 engagements de Grenoble



TRAVAILLEURS PAUVRES EN SORTIR !

POUR UNE REFORME DES POLITIQUES PUBLIQUES

À l'occasion des rencontres nationales de Grenoble des 10 et 11 octobre 2007, les CCAS et CIAS présents, membres de l'UNCCAS, ont voulu s'engager sur des propositions concrètes contribuant à apporter des réponses aux besoins des travailleurs pauvres. Mais l'UNCCAS estime tout aussi important de lutter contre les causes fondamentales ayant provoqué des nouvelles situations de précarité chez les salariés. L'idée traditionnelle de l'emploi permettant la sortie de la pauvreté n'est donc plus fondée. C'est pourquoi l'UNCCAS poursuivra son travail de repérage des dysfonctionnements, fera des propositions aux autres acteurs du travail social (Etat, collectivités territoriales, caisses de sécurité sociale, partenaires sociaux, employeurs...) afin d'harmoniser les dispositifs et les interventions pour qu'ils soient plus efficaces. Ainsi, nous lutterons ensemble pour éradiquer le phénomène et non pas pour simplement l'accompagner.



Mieux connaître et comprendre les besoins des travailleurs pauvres

1 Renforcer l'analyse partagée des besoins sociaux

Au-delà du constat des difficultés rencontrées par les personnes en contrats précaires observées sur le terrain (intérim, contrats aidés, CDD, travail saisonnier...), l'analyse des besoins sociaux, obligation annuelle des CCAS/CIAS, doit permettre de mieux connaître les populations et de cerner

leurs besoins afin d'intervenir le plus en amont possible de manière préventive et transversale. Un indicateur spécifique sur les travailleurs pauvres sera élaboré. L'ABS peut être aussi un outil d'évaluation des politiques publiques.



Favoriser l'emploi, un meilleur salaire et des aides équilibrées pour les travailleurs pauvres

2 Aborder les relations entre emploi et pauvreté, de manière globale et concertée, et valoriser l'accompagnement individualisé

La dernière réforme sur les minima sociaux engagée en 2005, l'a été avec hâte, et l'on peut regretter qu'il n'y ait pas eu de véritable réflexion sur les droits connexes (allocations logement, prestations familiales, etc.). Des situations paradoxales, liées à la prise en compte du statut plutôt qu'aux conditions de ressources, et un traitement inéquitable entre les travailleurs pauvres et les bénéficiaires de minima sociaux, sont apparus. Ces réflexions sont à la base de l'expérimentation

du RSA (Revenu de Solidarité Active). De nombreuses expériences européennes ont démontré l'intérêt de l'accompagnement des personnes dans leurs démarches d'insertion plutôt que la pénalisation financière pour leur manque d'engagement. L'accompagnement de ces publics par les CCAS/CIAS doit être individualisé, dans une logique de réseau et de partenariat formalisé, et davantage pris en compte par les pouvoirs publics dans les expérimentations en cours.



3 Refonder les politiques d'aides facultatives des CCAS/CIAS en lien avec les autres acteurs sociaux

Prendre en considération les nouveaux publics et leurs projets de vie passe notamment par la mise en place de modes de calcul suffisamment incitatifs pour permettre à la fois la reprise de l'emploi mais aussi une décence de vie. L'attribution des aides facultatives doit tendre à une combinaison du "reste à vivre" et des quotients familiaux favorisant cette logique. Mais ces aides communales, qu'il s'agisse d'aides financières ou de mesures d'accompagnement, doivent aussi s'ajuster

en fonction des politiques menées par les autres acteurs sociaux que sont les CAF ou encore les départements dans une logique de décloisonnement des pratiques sociales. Encore faut-il que ces politiques soient suffisamment recensées et en mesure d'évoluer rapidement en fonction des situations personnelles ou familiales pour tendre à supprimer les effets de seuils qui placent les personnes en précarité hors des processus de citoyenneté.

4 Développer les services à la personne

Les services à la personne sont une opportunité de création d'emplois pour des publics en situation de précarité dès lors que ceux-ci s'inscrivent dans une logique d'emplois pérennes, à temps complet. Inversement, en partenariat avec l'Etat, les caisses de Sécurité nationale (famille, vieillesse et prochainement dépen-

dance), les mutuelles et les collectivités territoriales, l'accès des publics les plus pauvres aux services de base (garde d'enfants, accompagnement de personnes âgées, soutien scolaire...) devra être imaginé et organisé. Or, les dispositifs existants, tel que le CESU, ne le permettent pas suffisamment.

5 Renforcer les dispositifs de soutien à la formation

Pour permettre l'accès à l'emploi, en particulier, dans le secteur des services aux personnes, le renforcement des dispositifs de formation est indispensable. La validation des acquis de l'expérience (VAE) dans le secteur de l'aide à domicile, ou encore des aides ponctuelles au travers de financements tels que le micro-crédit social, peuvent constituer des passerelles pour l'accès à la professionnalisation. Des départs

massifs à la retraite sont annoncés d'ici moins d'une décennie. Il est donc urgent de se saisir de cette opportunité pour mener de vraies politiques de ressources humaines, c'est-à-dire la gestion prévisionnelle des emplois, le recrutement effectif de compétences diplômées (85 % des agents de la FPT relèvent de la catégorie C), que cela soit à la sortie des dispositifs de formation initiale ou par le filtre de la formation continue.



Un accès plus équilibré et plus solidaire aux droits

6 Faire face à l'inégalité territoriale des réponses sociales

Le développement de l'intercommunalité sociale - via la création de CIAS ou la prise de compétence sociale par les EPCI - participe également à la réduction des inégalités territoriales. Pour mémoire, 60 % des communes françaises ont moins de 500 habitants. Cette configuration entraîne inévitablement un déséquilibre entre les communes, dont certaines doivent faire face à des populations fragiles plus nombreuses sur leur territoire. Pourtant, il est important que chaque commune puisse assumer pleinement sa part de

responsabilité face aux problèmes sociaux en général et aux problèmes de pauvreté en particulier. L'accès aux services doit être également réparti sur l'ensemble du territoire comme l'objectif de mixité sociale. Cette lutte contre les inégalités territoriales nécessite une importante concertation entre les communes et leurs établissements publics, avec les UDCCAS, les conseils généraux, les CAF, les CRAM, afin d'imaginer une plus grande cohérence des interventions sur le territoire départemental.

7 Promouvoir les guichets uniques à entrées multiples

Les CCAS/CIAS, acteurs de proximité par excellence, constituent des lieux de premier accueil, d'information, d'orientation, d'ouverture des droits. Avec d'autres, les PIMMS (Point Information Médiation Multi-Services), les Maisons de Service Public, les MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), ces guichets uniques - dont le rôle

est notamment d'informer sur les dispositifs existants, garantissent un accès aux droits pour tous et plus particulièrement pour les publics les plus pauvres. En suscitant leur création, en les animant, en accueillant les permanences d'autres partenaires, les CCAS/CIAS jouent un rôle pivot dans la lutte contre la précarité. Ce rôle d'expert doit être reconnu.





En finir avec toutes les formes d'exclusion : en matière d'accès et de maintien dans le logement, d'accès bancaire, d'accès à la culture, aux loisirs et aux vacances

8 Loger plus vite et mieux

Pour loger, il faut construire, appliquer les lois, se saisir de l'offre existante parfois non louée ou sous-louée. Le parc social est saturé, le parc privé peut encore offrir des marges de manœuvre. Les CCAS/CIAS, avec leur expertise locale et leur connaissance des publics précaires, en lien avec les services "logement" des villes, peuvent contribuer à faciliter les démarches d'accès et de maintien dans le logement en tant que médiateurs, en partenariat avec les bailleurs publics ou privés comme les agences immobilières à vocation sociale. Cette démarche ne doit pas exclure la refonte et la revalori-

sation des aides au logement dans une logique de non-rupture des droits et de prévention, tant le reste à charge pour les usagers – notamment en situation de séparation – est de plus en plus important. Nous devons veiller aussi à leur coordination avec les interventions des collectivités locales. De même, en tant que membres du comité de suivi de la loi relative au droit au logement opposable (DALO), l'UNCCAS et les CCAS/CIAS favoriseront la domiciliation des personnes sans résidence stable pour leur permettre d'accéder à leurs droits.

9 Renforcer la lutte contre l'exclusion financière

L'exclusion financière constitue à la fois une source (ou cause) et une conséquence des problèmes sociaux économiques. Une connaissance et une reconnaissance mutuelle des acteurs bancaires et sociaux, permettraient d'y répondre notamment par le dispositif du micro-crédit social. Le rapprochement de ces acteurs pourra également faciliter

l'accès effectif aux outils bancaires et notamment au crédit classique, ce qui représente un des défis majeurs de notre société. Tendre à une situation normalisée, prévenir les impayés, sortir de la spirale du surendettement les plus fragiles d'entre nous, restent des devoirs collectifs.

10 Permettre à tous d'accéder à la culture, aux loisirs et aux vacances

Nombreuses sont les personnes et les familles ne pouvant pas accéder à la culture, aux loisirs et aux vacances. Il sera nécessaire de lutter contre ces formes d'exclusion en innovant mais sans forcément réinventer de nouveaux dispositifs. Favoriser un meilleur partage de connaissances, le plaisir de la découverte, l'oubli de la vie quotidienne difficile,

participe à une réelle promotion de la citoyenneté. Accéder à la culture et aux loisirs ne sera possible qu'en partant des besoins des personnes et des familles, et en organisant la coordination des acteurs pour trouver la solution adaptée. Les liens entre les CCAS/CIAS, les services, établissements et associations culturelles sont à renforcer.



Libérer les initiatives, décloisonner et faire participer

11 Promouvoir une action décloisonnée entre les secteurs sanitaire et social

La santé est souvent pour les plus fragiles de nos concitoyens le poste de dépense "sacrifié" pour faire face aux besoins primaires. Si la compétence "santé" est bien une option pour les CCAS/CIAS, de nombreuses expériences locales ont démontré l'intérêt d'une action coordonnée entre les intervenants du secteur sanitaire, comme avec l'hôpital,

les soins de ville, et celui du social pour permettre l'accès effectif aux soins. À cet égard, les actions préventives des CCAS/CIAS en matière d'équilibre nutritionnel, le rôle joué par les épiceries sociales dans cette perspective, le développement de dispositifs tels que les permanences d'accès aux soins (PASS) mériteraient d'être généralisés.

12 Encourager les démarches participatives

La participation, en tant qu'outil d'élaboration de la réponse sociale, reconnaît aux personnes une expertise d'usage tout en leur donnant la parole. Elle valorise leur investissement personnel dans les processus d'élaboration

de solutions les concernant. Ce faisant, elle promeut le principe de responsabilité et de citoyenneté dans une relation de confiance restaurée avec l'utilisateur.



